



**Nicolas HULOT,**  
ministre d'État, ministre de la Transition  
écologique et solidaire

**Jacques MÉZARD,**  
ministre de la Cohésion des territoires

Paris, le 24 novembre 2017

## Communiqué de presse

---

### **Projet de plan de rénovation énergétique : Lancement de la concertation et de la mobilisation**

Dans le cadre du Plan Climat et de la Stratégie logement du Gouvernement, Nicolas Hulot et Jacques Mézard lancent une concertation sur le plan de rénovation énergétique des bâtiments. De fin novembre à fin janvier 2018, l'ensemble des Français et des acteurs de la rénovation sont invités à s'exprimer pour enrichir le plan et co-construire une stratégie à long terme avec comme horizon commun la neutralité carbone en 2050. L'objectif est d'accélérer la rénovation des bâtiments énergivores et mal isolés en faisant de la rénovation énergétique une priorité nationale.

Pour Nicolas Hulot, « *le plan de rénovation énergétique va donner des moyens inédits aux Français pour rénover leurs logements avec une attention particulière pour les ménages modestes.* »

« *Notre priorité est de protéger les plus fragiles face au froid. Il nous faut promouvoir une rénovation énergétique abordable pour tous. La rénovation est une opportunité pour la filière du bâtiment dans nos territoires et un moteur pour l'innovation* » a déclaré Jacques Mézard.

Jusqu'à la fin janvier 2018, l'ensemble des parties prenantes – fédérations professionnelles, associations de consommateurs, associations environnementales, représentants des collectivités territoriales et opérateurs publics mais également le grand public – seront consultés pour contribuer à l'élaboration de la feuille de route :

- Au niveau national, des ateliers de concertation permettront d'affiner la stratégie et d'étoffer les axes clés ;
- Des réunions locales seront organisés par l'État pour que tous les acteurs puissent s'exprimer ;
- Le Conseil national de la transition écologique et le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique rendront un avis consultatif formel.

Pour associer tous les Français, le plan sera soumis à une consultation sur internet - <http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/> - pour recueillir les contributions, les remarques, les bonnes idées et les propositions concrètes de chacun.

Avec ce plan, le Gouvernement veut faire de la rénovation énergétique une priorité nationale avec comme objectif une mobilisation générale pour réduire notre consommation d'énergie. Le Gouvernement souhaite :

- Accompagner tous les ménages dans la rénovation de leur logement et prioritairement lutter contre la précarité énergétique ;
- Faire des bâtiments publics des bâtiments exemplaires en matière d'efficacité énergétique ;
- Créer une nouvelle dynamique de filière pour rénover plus, mieux et moins cher
- Entraîner les territoires par la mobilisation des acteurs locaux

Le plan propose **4 axes déclinés en 13 actions** et présente une feuille de route pour la rénovation énergétique qui vise à faire baisser durablement notre consommation énergétique.

#### **4 axes pour atteindre la sobriété énergétique**

*1. Faire de la rénovation énergétique une priorité nationale identifiée aux objectifs hiérarchisés*

- mieux définir les objectifs ;
- développer une communication adaptée ;
- organiser des dispositifs territoriaux d'accompagnement ;
- mettre en place un pilotage global et participatif.

*2. Lutter contre la précarité énergétique et massifier la rénovation pour les particuliers*

- une réforme globale des aides notamment en transformant le crédit d'impôt transition énergétique en prime ;
- un service public de la performance énergétique de l'habitat avec un guichet unique pour tous les Français ;
- une approche industrielle de la rénovation des passoires thermiques pour changer d'échelle dans la lutte contre la précarité énergétique.

*3. Favoriser la rénovation des bâtiments publics et tertiaires*

- Rénover en 5 ans 25% du parc immobilier de l'État ;
- Mobiliser 3 milliards d'euros pour accompagner les collectivités dans la rénovation de leur parc tertiaire ;
- Améliorer la base légale du décret tertiaire de façon à maintenir une exigence ambitieuse en matière de rénovation du parc tertiaire privé.

*4. Renforcer les compétences et l'innovation*

- Améliorer le dispositif permettant aux entreprises d'être reconnues garantes de l'environnement ainsi que la formation des professionnels du bâtiment ;
- Soutenir l'innovation et encourager sa diffusion.

## **Le plan rénovation énergétique des bâtiments, les chiffres clés**

- 7 millions de logements mal isolés
- 3,8 millions de passoires thermiques occupées par des ménages en situation de précarité énergétique
- 14% des Français ont froid dans leur logement
- Le secteur du bâtiment représente 45% de la consommation d'énergie finale
- Le secteur du bâtiment représente 27% des émissions de gaz à effet de serre
- Rénover 25% du parc immobilier de l'État le plus consommateur d'énergie en 5 ans
- Réduire de 60% la consommation énergétique du parc tertiaire privé à l'horizon 2050

### **Retrouvez en ligne :**

le communiqué de presse

le dossier de presse

la brochure de présentation

la concertation sur le plan rénovation énergétique des bâtiments

---

Service presse de Nicolas Hulot : 01 40 81 78 31  
Service presse de Jacques Mézard : 01 44 49 85 65